

valable à compter du 1^{er} janvier 2022

Votre prévoyance à la CP Siemens

Version
abrégée :
Règlement sur
la prévoyance
2022



1. Admission et sortie	2
2. Financement et rachat	3
3. Retraite	3
4. Retraite anticipée	4
5. Invalidité	5
6. Décès	5
7. Versement en capital pour la propriété du logement; divorce	6
8. Appendice: terminologie	7

Nota bene

Ce règlement abrégé reprend les principaux points du Règlement sur la prévoyance 2022 de la Caisse de pension des sociétés Siemens en Suisse (CP Siemens) dans l'optique de l'assuré. Seule la version allemande actuelle du Règlement sur la prévoyance 2022 est déterminante et fait foi (éventuels avenants compris), tout comme l'annexe au Règlement sur la prévoyance 2022 et le tableau «Montants-limites» publiés sur le site www.pk-siemens.ch. Des différences peuvent exister pour les assurés d'entreprises affiliées. Le présent règlement abrégé emploie la forme masculine pour les personnes; celle-ci s'applique également au féminin.

Zurich, janvier 2022

Caisse de pension des Sociétés Siemens en Suisse

1. Admission et sortie

Règlement sur la prévoyance 2022: articles 4–6, 10–13, 42–44

La CP Siemens assure les salariés contre les risques de vieillesse (dès l'âge de 21 ans), d'invalidité et de décès (dès l'âge de 18 ans). Lors d'un changement d'employeur, l'avoir d'épargne personnel est transféré de l'ancienne caisse de pension à la nouvelle caisse de pension (CP Siemens).

Admission à la CP Siemens

Qui est admis à la CP Siemens?

Tous les salariés sont admis à partir du 1^{er} janvier suivant le 17^e anniversaire pour les risques décès & invalidité, dans la mesure où ils atteignent le salaire minimum annuel selon la LPP. La prévoyance vieillesse commence le 1^{er} janvier suivant le 20^e anniversaire.

Les salariés qui ont atteint ou dépassé l'âge ordinaire de la retraite AVS à leur entrée, ou dont les rapports de travail durent moins de trois mois, ne sont pas admis.

Les employés à temps partiel sont-ils admis à la CP Siemens?

Les employés à temps partiel sont admis, dans la mesure où ils atteindraient au moins le salaire minimum annuel selon la LPP en travaillant à plein temps.

Quelles parts salariales sont assurées à la CP Siemens?

Le salaire assuré à la CP Siemens correspond au salaire annuel moins la déduction de coordination. La limite inférieure et la limite supérieure du salaire assuré sont spécifiées dans le tableau «Montants-limites» sur le site www.pk-siemens.ch.

Le salaire annuel correspond au revenu annuel de base plus le bonus annuel visé. Les indemnités convenues en début d'année sont prises en compte (travail en équipe p. ex.); d'autres prestations salariales accessoires (primes spéciales p. ex.) ne sont pas prises en compte.

La déduction de coordination correspond à 40 % du salaire annuel; elle est limitée à 7/8^e de la rente de vieillesse maximale AVS.

Quelles sont mes obligations à l'entrée?

Après votre admission, veuillez remettre à la CP Siemens le formulaire d'entrée dûment rempli et signé dans les meilleurs délais.

Vous êtes tenu de faire transférer à la CP Siemens la totalité de votre avoir d'épargne antérieurement acquis (prestation de libre passage). Veuillez informer à temps votre caisse de pension précédente et tout éventuel détenteur d'autres comptes de libre passage sur votre entrée prochaine à la CP Siemens.

Sortie de la CP Siemens

A combien s'élève la prestation de sortie?

La prestation de sortie correspond au montant de l'avoir d'épargne (prestation de libre passage). Le certificat de prévoyance annuel informe régulièrement l'assuré sur le montant de son compte d'épargne.

Qu'advient-il de la prestation de sortie?

A l'entrée dans une nouvelle caisse de pension, la prestation de sortie est transférée à cette dernière. Si le nouvel employeur n'est pas encore connu au moment de la sortie, le capital peut se transférer sur un compte de libre passage nouvellement ouvert.

Que se passe-t-il à la fin des rapports de travail?

Si vous êtes directement assuré dans une nouvelle caisse de pension à la fin de vos rapports de travail, la nouvelle institution de prévoyance se charge du maintien de l'assurance. Dans le cas contraire, l'assuré reste couvert contre les risques de décès et d'invalidité à la CP Siemens pendant un mois.

La prestation de libre passage peut-elle se percevoir en espèces à la sortie?

En principe, la prestation de sortie ne peut se percevoir en espèces, sauf

- lorsque l'assuré quitte définitivement la Suisse (sous réserve des conventions internationales de sécurité sociale);
- l'assuré s'établit à son compte en Suisse à titre d'activité lucrative principale.

2. Financement et rachat dans la CP Siemens

Règlement sur la prévoyance 2022: articles 17, 19, 20, annexes A1, A2

Les prestations de la CP Siemens sont financées avec les cotisations d'épargne des assurés en prévoyance-vieillesse et de l'employeur. Les cotisations d'épargne sont définies en pourcentage du salaire assuré. Les cotisations d'épargne sont créditées sur le compte d'épargne individuel, au solde duquel s'ajoutent les bonifications d'intérêts allouées par la CP Siemens. Les assurés peuvent choisir entre trois différents plans d'épargne pour le montant des cotisations (Standard, Plus, Surplus).

Tous les assurés, ainsi que l'employeur, acquittent en plus des cotisations de risque, utilisées pour le financement collectif des prestations d'invalidité et de survivants allouées par la CP Siemens.

Pour améliorer les prestations de vieillesse, tous les assurés peuvent effectuer des rachats facultatifs dans la CP Siemens; ceux-ci sont crédités sur le compte d'épargne individuel. Si l'assuré a bénéficié de versements anticipés pour la propriété du logement, il peut uniquement effectuer des rachats après le remboursement intégral de la somme perçue par anticipation. Le remboursement d'un versement anticipé est possible jusqu'à l'âge de la retraite ordinaire.

Quels plans d'épargne peuvent se choisir?

L'assuré souscrit en principe le plan d'épargne Standard. A l'entrée dans la caisse ou le 1^{er} décembre de l'année en cours, il peut choisir un autre plan d'épargne améliorant ses prestations de vieillesse. Cette décision vaut pour l'année civile entière suivante.

Le montant des cotisations d'épargne et de risque selon l'âge et le plan d'épargne peut être consulté sur le site internet de CP Siemens www.pk-siemens.ch dans l'Infocenter.

Quelle est la rémunération du compte d'épargne?

Le Conseil de fondation fixe le taux d'intérêt annuellement pour l'année civile suivante selon la situation financière de la CP Siemens.

Quelle est la somme de rachat maximale?

Le tableau A2 de l'annexe au Règlement sur la prévoyance 2022 indique le montant maximum du compte d'épargne. La somme de rachat maximale correspond au montant maximum du compte, déduction faite de l'avoir d'épargne disponible. D'éventuels versements anticipés pour la propriété du logement doivent être préalablement remboursés dans leur intégralité.

Quel est le régime fiscal?

Les rachats dans la CP Siemens peuvent en principe se déduire du revenu imposable. Comme les régimes fiscaux varient selon le canton et la commune, il est recommandé de s'informer au préalable auprès de l'administration des impôts compétente. La CP Siemens décline toute responsabilité pour les répercussions fiscales des rachats dans la CP Siemens.

3. Retraite

Règlement sur la prévoyance 2022: articles 24, 25, 27, annexe A3

L'âge ordinaire de la retraite est de 65 ans pour les hommes et pour les femmes. La prestation de vieillesse peut se percevoir soit sous forme de rente, soit sous forme de capital. Un versement partiel en capital est aussi possible.

La retraite anticipée est possible dès le premier mois qui suit le 58^e anniversaire. Si l'assuré maintient les rapports de travail au-delà de l'âge ordinaire de la retraite, la perception de la prestation de vieillesse peut se différer jusqu'au premier mois suivant le 70^e anniversaire. Les retraites partielles sont également possibles, en trois étapes au maximum (dont deux au plus avec versement en capital).

Quel est le taux de conversion?

Le tableau suivant affiche les taux de conversion selon l'âge de départ à la retraite pour les assurés nés en 1955 et après:

Age de départ à la retraite	Taux de conversion
58	3.95
59	4.10
60	4.25
61	4.40
62	4.55
63	4.70
64	4.85
65	5.00
66	5.15
67	5.30
68	5.45
69	5.60
70	5.75

Les valeurs intermédiaires sont interpolées de manière linéaire au mois près.

Pour les assurés qui ont rejoint CP Siemens avant le 1^{er} juillet 2017, les dispositions transitoires du règlement de la caisse de pension s'appliquent. Vous trouvez ce document sur le site internet de CP Siemens www.pk-siemens.ch dans l'Infocenter.

Comment se calcule la rente de vieillesse?

La rente de vieillesse annuelle est calculée comme suit:

$$AE \times TC = RV$$

AE = Avoir d'épargne au moment de la retraite

TC = Taux de conversion pour l'âge de la retraite

RV = Rente de vieillesse annuelle

Le taux de conversion permet de convertir l'épargne en rente de vieillesse, qui est versée chaque année

Exemple: assuré de 65 ans

Avoir d'épargne = CHF 500'000, TC = 5.00 %

Rente de vieillesse annuelle = CHF 500'000 × 5.00 %
= CHF 25'000

Que signifie retrait en capital?

Retrait en capital signifie qu'une part de l'avoir d'épargne ou sa totalité peut se verser en capital et n'est pas converti en rente.

Comment retirer la prestation de vieillesse en capital?

L'assuré doit indiquer par écrit à la CP Siemens, un mois avant la retraite au minimum, quelle part de la prestation de vieillesse il souhaite percevoir sous forme de capital. La déclaration correspondante, signée par l'assuré et par le conjoint, ne doit pas dater de plus de trois mois.

Quelles autres options existe-t-il?

A la demande de l'assuré, la rente de conjoint prévisionnelle, qui est versée au conjoint après le décès de l'assuré, peut être majorée. La rente de vieillesse se réduit d'autant toutefois. Cette option doit être communiquée par écrit à la CP Siemens trois mois au plus tard avant le premier versement de la rente.

Existe-t-il des prestations supplémentaires pour enfant de retraité?

La CP Siemens ne verse aucune rente de vieillesse pour enfant.

4. Retraite anticipée

Règlement sur la prévoyance 2022: articles 26, 36–41, annexes A4 et A5

L'assuré peut prendre une retraite anticipée dès le premier mois qui suit le 58^e anniversaire.

En plus des rachats dans le compte d'épargne, l'assuré peut effectuer des rachats facultatifs pour compenser la diminution de la rente de vieillesse résultant d'une retraite anticipée. C'est possible au moyen de rachats dans un compte individuel de retraite anticipée.

Par ailleurs, il est possible de percevoir une rente de substitution AVS entre le premier mois qui suit le 58^e anniversaire et l'âge de la retraite AVS : la rente de vieillesse ordinaire se réduit d'autant toutefois. La rente de substitution AVS sert à financer la transition entre la fin de l'activité lucrative et l'âge de la retraite AVS.

Retraite anticipée

Qu'est-ce que le compte de retraite anticipée?

Dès le 1^{er} janvier suivant le 20^e anniversaire, l'assuré peut compenser intégralement ou partiellement des réductions de rente par suite de retraite anticipée au moyen de rachats facultatifs.

Quand un rachat est-il possible?

Un rachat dans le compte de retraite anticipée est possible, si les trois conditions suivantes sont remplies:

- le plafond de rachat sur le compte d'épargne est atteint;
- le plafond du compte de retraite anticipée n'est pas encore atteint;
- d'éventuels versements anticipés pour la propriété du logement sont remboursés intégralement.

Quelle somme est-il possible de racheter?

La valeur de rachat maximum dépend de l'âge, du plan d'épargne, du salaire assuré et de l'âge prévu pour la retraite. Les détails sont régis par l'annexe A5 au Règlement sur la prévoyance 2022.

Pour les assurés qui ont rejoint CP Siemens avant le 1^{er} juillet 2017, les dispositions transitoires du règlement de la caisse de pension s'appliquent. Vous trouvez ce document sur le site internet de CP Siemens www.pk-siemens.ch dans l'Infocenter.

Rente de substitution AVS

Qu'est-ce qu'une rente de substitution AVS?

En cas de retraite anticipée, l'assuré peut percevoir une rente de substitution AVS durant la période transitoire entre le départ à la retraite et l'âge de la retraite AVS.

A combien s'élève la rente de substitution AVS?

L'assuré peut déterminer librement le montant de la rente de substitution AVS. Celle-ci se limite toutefois à la rente maximale de vieillesse AVS. Le montant de la rente reste inchangé pendant toute la durée du versement.

Que faut-il prendre en compte?

La rente AVS de substitution est financée avec l'avoir d'épargne, de sorte que la rente de vieillesse se réduit d'autant.

5. Invalidité

Règlement sur la prévoyance 2022: articles 21, 29, 30

Les assurés présentant un degré d'invalidité de 40 % au moins ont droit à une rente d'invalidité. Une rente d'invalidité complète est allouée à partir d'un degré d'invalidité de 70 %.

A combien s'élève la rente d'invalidité?

Le montant de la rente d'invalidité dépend du degré d'invalidité. On parle de d'invalidité complète à partir d'un degré d'invalidité de 70 %. En dessous de 70 %, on parle d'invalidité partielle.

En cas d'invalidité complète, la rente d'invalidité équivaut à 60 % du salaire assuré avant l'incapacité de travail.

Le tableau suivant affiche le montant de la rente d'invalidité en fonction du degré d'invalidité:

Degré d'invalidité	Montant de la rente d'invalidité en % de la rente complète
40 %	25 %
41 %–49 %	+ 2.5 % par degré d'invalidité
50 %–69 %	selon le degré d'invalidité
70 %	100 %

A partir de quand une rente d'invalidité est-elle versée?

Le droit à une rente d'invalidité naît avec le droit à une rente selon l'assurance-invalidité fédérale AI. Le versement de la rente commence normalement le mois où prennent fin les indemnités journalières.

Des prestations supplémentaires pour enfants sont-elles versées?

Les bénéficiaires de rente d'invalidité ont droit à une rente supplémentaire pour enfants d'invalidité, lorsque les enfants ont moins de 18 ans (ou moins de 25 ans pour les enfants en formation); 20 % de la rente d'invalidité sont versés en plus par enfant.

Qu'advient-il du compte d'épargne?

Le compte d'épargne est maintenu pour les bénéficiaires de rentes d'invalidité. La CP Siemens finance la part des cotisations d'épargne (plan d'épargne Standard) selon le droit à la rente d'invalidité (libération de la cotisation).

Qu'advient-il à 65 ans?

Après le 65^e anniversaire, la rente de vieillesse remplace la rente d'invalidité. Le montant de la rente de vieillesse équivaut, comme pour un assuré, à l'avoir d'épargne à l'âge de 65 ans multiplié par le taux de conversion applicable à 65 ans.

La rente de la CP Siemens dépend-elle des prestations d'autres assurances?

Oui. Il convient de faire en sorte que les rentes dans leur totalité ne dépassent pas 90 % du revenu dont l'assuré est présumé être privé.

6. Décès

Règlement sur la prévoyance 2022: articles 31–35

Au décès d'un assuré ou d'un bénéficiaire d'une rente de vieillesse ou d'invalidité, la CP Siemens alloue une rente viagère au conjoint/au partenaire, sous certaines conditions.

Le partenariat enregistré bénéficie du même régime que le mariage.

Qui a droit à une rente de conjoint?

Le conjoint survivant a droit à une rente de conjoint, si une des conditions suivantes au moins est remplie:

- le conjoint doit subvenir à l'entretien d'un enfant au moins.
- le conjoint a atteint les 40 ans et il était marié au moins trois ans avec l'assuré décédé.

A combien s'élève la rente en cas de décès avant 65 ans?

La rente de conjoint équivaut à 40 % du salaire assuré; elle est due jusqu'au moment où l'assuré décédé aurait atteint l'âge ordinaire de la retraite (65 ans).

A combien s'élève la rente après l'âge ordinaire de la retraite à 65 ans?

A partir de l'âge ordinaire de la retraite (65 ans) de l'assuré décédé, la rente de conjoint équivaut à 60 % de la rente de vieillesse assurée au décès de l'assuré.

Quand les rentes se réduisent-elles et de combien?

Les rentes se réduisent dans deux cas:

- en cas de mariage après l'âge de 65 ans, la rente de conjoint se réduit aux prestations minimales LPP.
- si le conjoint survivant est plus jeune de plus de dix ans que le conjoint décédé, la rente diminue de 3 % par année de différence additionnelle.

Les enfants reçoivent-ils une indemnisation?

Les enfants ont droit à une rente d'orphelin, lorsqu'ils ont moins de 18 ans (ou moins de 25 ans pour les enfants en formation). La rente d'orphelin équivaut à 20 % de la rente de vieillesse ou d'invalidité versée.

Un capital-décès est-il versé?

Des capitaux sont versés au décès. Le capital-décès se réduit des prestations déjà perçues ou encore à percevoir.

En cas de décès avant la retraite:

- compte d'épargne moins la valeur actuelle d'éventuelles prestations de survivants.

En cas de décès après la retraite:

- 300 % de de la rente annuelle de vieillesse, déduction faite des prestations déjà perçues.

Qui a droit à une rente de partenaire?

Le partenaire survivant a uniquement droit à une rente de partenaire si les trois conditions suivantes sont remplies:

- le partenaire survivant a plus de 45 ans et a formé une communauté de vie avec l'assuré décédé pendant plus de cinq ans immédiatement avant le décès (les partenaires de bénéficiaires d'une rente de vieillesse y ont uniquement droit lorsque ces conditions étaient remplies avant l'âge de 65 ans);
- le partenaire survivant ne perçoit aucune autre rente de survivant et n'a droit à aucune autre.
- le partenariat doit être déclaré du vivant de l'assuré.

A combien s'élève la rente de partenaire?

Si les conditions requises sont remplies, la rente de partenaire équivaut à la rente de conjoint.

La rente de la CP Siemens dépend-elle des prestations d'autres assurances (AI p. ex.)?

Oui. Il convient de faire en sorte que les rentes dans leur totalité ne dépassent pas 90 % du revenu dont l'assuré est présumé être privé.

7. Versement en capital pour la propriété du logement; divorce

Règlement sur la prévoyance 2022: articles 33, 49, 50

Les assurés peuvent financer la propriété du logement au moyen d'un versement en capital. Autre possibilité: la mise en gage de l'avoir d'épargne vis-à-vis du créancier-gagiste.

En cas de divorce / dissolution d'un partenariat enregistré, les prestations acquises pendant le mariage sont partagées par moitié. Un divorce a donc des répercussions sur les prestations assurées et l'avoir de vieillesse acquis.

Versement en capital pour la propriété du logement

Jusqu'à quand un versement en capital pour la propriété du logement est-il possible?

L'assuré peut bénéficier d'un versement en capital pour la propriété du logement tous les cinq ans jusqu'à trois ans avec le 65^e anniversaire. Pour des raisons d'ordre fiscal, il est recommandé de ne pas effectuer de rachat les trois ans qui précèdent le retrait de capital.

Combien de capital peut-on retirer?

Le montant minimum est de CHF 20'000. La totalité du compte d'épargne peut se percevoir jusqu'à l'âge de 50 ans; après les 50 ans, le montant est plafonné.

A quoi peut servir le capital?

Le capital doit servir au financement de la propriété du logement pour ses propres besoins, p. ex.:

- acquisition de la propriété du logement;
- investissement dans un logement existant;
- remboursement d'hypothèques.

Quelle est la procédure à suivre?

Il convient tout d'abord d'adresser une demande d'information écrite à la CP Siemens sur le retrait maximum possible de capital et les réductions de prestations qui en résultent.

Quiconque fait valoir le droit correspondant doit fournir à la CP Siemens un certain nombre de documents contractuels additionnels. Par ailleurs, le consentement écrit du conjoint est nécessaire.

Quels inconvénients comporte un versement en capital pour la propriété du logement?

Le retrait de capital entraîne des réductions de prestations (montant de la rente de vieillesse p. ex.). Par ailleurs, des impôts sur le capital sont dus sur les versements en capital de la CP Siemens.

L'assurance contre les risques de décès et d'invalidité est-elle maintenue?

Oui. Toutefois, la diminution du capital-vieillesse consécutive au retrait de capital réduit les prestations de survivants et les prestations de vieillesse pour invalides à partir de 65 ans.

Le capital perçu peut-il se rembourser?

Un remboursement (partiel) est possible jusqu'à l'âge de 65 ans.

Quelle alternative existe-t-il?

Il est également possible de mettre (partiellement) en gage l'avoir d'épargne. Une mise en gage n'a aucune incidence sur les prestations assurées.

Divorce

Comment s'effectue le partage de l'avoir d'épargne?

En cas de divorce / de dissolution d'un partenariat enregistré, les prestations acquises pendant le mariage sont partagées par moitié. Ce partage de l'avoir d'épargne vaut pour les assurés comme pour les bénéficiaires de rente.

Que signifie le partage pour l'avoir d'épargne / pour la rente?

Les avoirs d'épargne acquis par l'assuré pendant le mariage sont partagés par moitié.

Le partage n'affecte pas le montant de la rente d'invalidité pour les bénéficiaires d'une rente d'invalidité. L'avoir d'épargne est toutefois partagé comme pour l'assuré.

Le partage entraîne une réduction des prestations de vieillesse pour les bénéficiaires d'une rente de vieillesse.

8. Appendice: terminologie

Âge (ordinaire) de la retraite

L'âge ordinaire de la retraite (AVS) est atteint le premier du mois suivant le 65^e anniversaire.

Âge (ordinaire) de la retraite AVS

L'âge ordinaire de la retraite (AVS) est atteint le premier du mois suivant le 64^e anniversaire pour les femmes et le premier du mois suivant le 65^e anniversaire pour les hommes.

AI

Assurance-invalidité fédérale.

Assuré (actif)

Tout collaborateur d'un employeur (ou ancien salarié ayant maintenu la couverture d'assurance selon l'art. 9a), assuré à la caisse de pension et pour lequel le cas de prévoyance n'est pas encore survenu.

Avoir d'épargne

Avoir sur le compte d'épargne de l'assuré; il se compose de l'avoir d'épargne selon la LPP et de l'avoir d'épargne provenant de la prévoyance surobligatoire.

AVS

Assurance-vieillesse et survivants fédérale.

Bénéficiaire de rente

Toute personne qui perçoit une rente de la CP Siemens.

Bénéficiaire de rente d'invalidité

Toute personne qui perçoit une rente d'invalidité de la CP Siemens.

Bénéficiaire de rente de vieillesse

Toute personne qui perçoit une rente de vieillesse de la caisse de pension.

Caisse de pension

Caisse de pension des sociétés Siemens en Suisse (CP Siemens).

Cas de prévoyance

Les événements couverts par l'assurance, c'est-à-dire la vieillesse, l'invalidité et le décès.

Compte d'épargne

Compte accueillant l'avoir d'épargne de l'assuré.

Cotisation d'épargne

Cotisation d'épargne réglementaire, créditée sur le compte d'épargne.

Cotisation de risque

Cotisation au financement des prestations d'invalidité et de décès

Employeur

Siemens Suisse SA et tout autre employeur affilié par convention à la caisse de pension.

LPP

Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité.

Partenaire enregistré

Personne vivant en «partenariat enregistré» selon la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe (loi sur le partenariat). Dans le Règlement sur la prévoyance 2022, les partenaires enregistrés sont assimilés juridiquement aux personnes mariées.

Prestation de libre passage

Avoir selon la loi sur le libre passage que chaque assuré accumule dans sa caisse de pension, dans la mesure où il verse des cotisations d'épargne.

Salarié

Toute personne ayant conclu des rapports de travail avec un employeur.

Taux de conversion

Le taux de conversion détermine la part de l'avoir sur le compte d'épargne qui est versée sous forme de rente annuelle. Dépend de l'âge à la retraite.



Scanner le QR Code

Sur le site **www.pk-siemens.ch** vous trouvez des informations supplémentaires ainsi que le règlement sur la prévoyance en vigueur.

